



LIVRET D'ACCUEIL

Bienvenue à l'EHPAD *Augustin LABOUILHE*



5 place du souvenir 31650 – Saint-Orens-de-Gameville

☎ 05.62.88.44.88

✉ secretariat@labouilhe.fr

<http://www.ehpad-saint-orens.fr>

Madame, Monsieur,

Ce livret d'accueil a été réalisé à votre attention afin de vous permettre de disposer de toutes les informations utiles concernant l'Etablissement d'Hébergement pour Personnes Âgées Dépendantes (EHPAD) Augustin LABOUILHE, situé à Saint-Orens-de-Gameville.

Ce document institutionnel a été élaboré conformément au Code de l'Action Sociale et des Familles (CASF) et à la loi n° 2002-2 du 2 janvier 2002 rénovant l'action sociale et médico-sociale. Plus précisément, son contenu reprend les dispositions de la circulaire n° 138 DGAS du 24 mars 2004 relative à la mise en place du livret d'accueil, prévu à l'article L. 311-4 du CASF.

Il est mis à jour chaque année et soumis aux instances : Conseil de la Vie Sociale et Conseil d'Administration.

Plus que jamais, l'établissement affiche sa détermination : faire de l'EHPAD Augustin LABOUILHE un lieu de vie où les personnes accompagnées sont reconnues comme des personnes à part entière, au sein duquel les professionnels bénéficient du même regard attentif et bienveillant.

L'ensemble de l'équipe est à votre écoute pour tout renseignement complémentaire et vous accueille avec plaisir pour découvrir l'établissement. Si vous en avez la possibilité, vous pouvez consulter le site internet.

La Directrice,

Marilyne TOUFFET

5 place du souvenir 31650 – Saint-Orens-de-Gameville

☎ 05.62.88.44.88

✉ secretariat@labouilhe.fr

<http://www.ehpad-saint-orens.fr>

SOMMAIRE

1. ETABLISSEMENT.....	4
• PRESENTATION	4
• LE STATUT	4
• LES INSTANCES.....	4
• LA CAPACITE D'ACCUEIL	4
• LE PUBLIC ACCUEILLI	4
• LA SECURITE	5
• LES VALEURS DE L'ETABLISSEMENT	5
• LES LOCAUX ET LES DIFFERENTS SERVICES D'HEBERGEMENT	5
2. LIEU DE VIE	8
• LA CHAMBRE	8
• LE TELEPHONE	9
• L'ACCES A INTERNET	9
• LA MAINTENANCE.....	9
3. VIE QUOTIDIENNE.....	10
• LA RESTAURATION.....	10
• LA LINGERIE.....	10
• L'ADMINISTRATION.....	10
• VIE SPIRITUELLE.....	11
• VIE SOCIALE ET ACTIVITES	11
4. SANTE ET SOINS.....	18
• L'EQUIPE MEDICO-SOIGNANTE	18
• LES INTERVENANTS LIBERAUX :	19
• LA PRISE EN CHARGE FINANCIERE DES SOINS	19
• LES EQUIPEMENTS	19
• LE PASA DIT « LE PETIT CANTOU »	20
• L'ACCESSIBILITE AUX INFORMATIONS DE SANTE.....	21
• L'INFORMATION MEDICALE.....	21
• LE DOSSIER MEDICAL PARTAGE :	21
5. PROJET PERSONNALISÉ.....	21
6. DEMANDE D'ADMISSION	22
• LES TARIFS.....	22
• LES AIDES FINANCIERES	22
VOS INTERLOCUTEURS AU SEIN DE LA STRUCTURE.....	23
ORGANIGRAMME.....	24

5 place du souvenir 31650 – Saint-Orens-de-Gameville

☎ 05.62.88.44.88

✉ secretariat@labouilhe.fr

<http://www.ehpad-saint-orens.fr>

1. ETABLISSEMENT

- **Présentation**

L'établissement fût érigé en 1877 selon les dernières volontés d'Augustin LABOUILHE, généreux donateur qui légua la totalité de ses biens à la ville.

L'EHPAD Augustin LABOUILHE possède un grand parc ombragé d'environ 2 hectares. Il est situé en zone périurbaine de Toulouse, à proximité des commerces et il est accessible par les transports en commun.



- **Le statut**

L'EHPAD Augustin LABOUILHE est un établissement de santé public autonome, entrant dans la catégorie des établissements sociaux et médico-sociaux tels que définis dans la loi n° 2002 2 du 2 janvier 2002 rénovant l'action sociale et médico-sociale. Il relève de la Fonction Publique Hospitalière.

- **Les instances**

La directrice de l'EHPAD est nommée par le Ministère de la santé et de la prévention. Elle dirige l'établissement, qui est présidé par un Conseil d'Administration.

Le Conseil d'Administration est une instance décisionnelle qui définit la politique générale de l'établissement et délibère sur différents points. Il est présidé par le Maire de la ville de Saint-Orens-de-Gameville. Il se réunit au moins quatre fois par an.

Le Conseil de la Vie Sociale est une instance consultative qui est composée de représentants des résidents, des familles, du personnel et de l'organisme gestionnaire. Il donne son avis et fait des propositions sur toutes les questions relatives à la vie dans l'établissement.

Le Comité Social d'Etablissement (CSE) est une instance consultative, composée de représentants du personnel. Le CSE a pour mission d'assurer l'expression collective des salariés, permettant la prise en compte permanente de leurs intérêts dans les décisions sur les points tels que : gestion économique et financière de l'établissement, organisation du travail ou formation professionnelle.

- **La capacité d'accueil**

La capacité d'accueil totale est de 82 places d'hébergement, dont 77 places d'hébergement permanent et 5 places d'hébergement temporaire. L'établissement dispose également d'un Pôle d'Activités et de Soins Adaptés (PASA) de 14 places.

- **Le public accueilli**

L'établissement accueille des personnes âgées dépendantes de 60 ans et plus (sauf dérogation). Il est habilité à recevoir des personnes bénéficiaires de l'aide sociale et de l'Allocation Personnalisée d'Autonomie (APA) sur l'ensemble de ses autorisations.

L'établissement privilégie les admissions des personnes de la commune ou des communes avoisinantes, ou dans le cadre d'un rapprochement familial. Chaque demande fait l'objet d'une étude en Commission d'admission.

- **La sécurité**

La surveillance de l'établissement est assurée 24/24h, dont la nuit par la présence de deux personnels. Chaque personne accompagnée dispose d'appels malades dans sa chambre et la salle d'eau.

- **Les valeurs de l'établissement**

L'établissement s'inscrit dans une démarche bienveillante et bienveillante. Chaque personne accompagnée est considérée comme un citoyen, capable de faire ses propres choix. Les professionnels sont formés dans une démarche continue à la philosophie Humanitude[®], dont les 5 principes sont :

- « Zéro soin de force, sans abandon de soin ».
- « Vivre et mourir debout ».
- « Respect de l'intimité et de la singularité ».
- « Ouverture sur l'extérieur ».
- « Lieu de vie, lieu d'envies ».

En pratique, les professionnels utilisent divers outils :

- Le regard.
- La parole.
- Le toucher.
- La verticalité.
- Le report de soin : si la personne accompagnée n'est pas disposée à recevoir un soin au moment où le professionnel se présente, celui-ci diffère son passage et propose un autre rendez-vous.

Parallèlement, la direction est à l'écoute des professionnels et de toute proposition d'amélioration de l'accompagnement ou des conditions de travail qui soient pertinentes et réalisables. Un accompagnement de qualité des personnes accompagnées va de pair avec une bienveillance envers les professionnels.

- **Les locaux et les différents services d'hébergement**

L'établissement bénéficie de locaux adaptés aux personnes valides et dépendantes. Des parkings et des espaces verts ont été aménagés tout autour de l'établissement. Des bancs et fauteuils permettent de profiter du cadre arboré où différentes animations sont également proposées aux beaux jours.

Le bâtiment comporte trois niveaux :

- Rez-de-chaussée :
 - Secteur d'hébergement de 24 chambres individuelles.
 - Salle de réunion.
 - Secrétariat médical et pharmacie.
 - Bureau des infirmières et salle de soin.
 - Bureau du médecin coordonnateur.
 - Local technique / SSI.
 - Chapelle.
 - Bureaux administratifs (accueil admissions, service RH, comptabilité et direction).
 - Petite salle à manger pour les personnes les plus dépendantes ayant besoin d'un accompagnement lors de la prise des repas.
 - Service restauration et espace plonge.
 - Bureau de la responsable hôtellerie/bionettoyage/restauration.
 - Bureau de la psychologue.
 - Bureau de la qualitiennne.
 - Bureau de l'infirmière coordinatrice.
 - Grande salle à manger.
 - Lingerie.
 - Vestiaires du personnel.
 - Salle de pause.
 - Bureau de l'animatrice.
 - Pôle d'Activités et de Soins Adaptés (PASA) le « Petit Cantou ».

- 1^{er} étage :
 - Secteur d'hébergement de 42 chambres individuelles, dont 2 chambres avec salles d'eau communes.
 - Espace convivial avec télévision.
 - Espace doté d'une bibliothèque, alimentée par des dons de livres et de journaux (dont un exemplaire de la « Dépêche », offert par l'Association des Amis de la Maison de Retraite).

- 2^{ème} étage :
 - Deux secteurs d'hébergement de 8 chambres individuelles chacun, non communiquant.

2. LIEU DE VIE

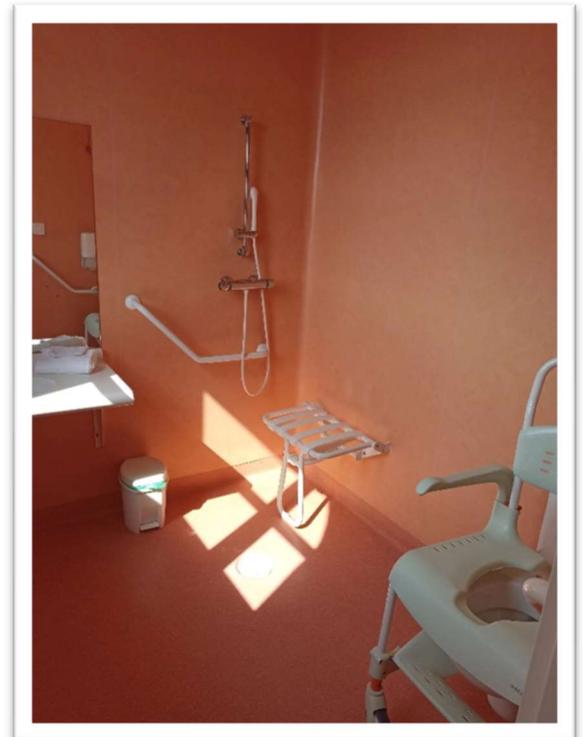
• **La chambre**

L'établissement dispose uniquement de chambres individuelles, équipées de :

- Un lit médicalisé.
- Une table de chevet.
- Un fauteuil de repos.
- Une chaise.
- Un adaptable.
- Une armoire.



- Une salle d'eau avec WC munie d'un système d'appel d'urgence.



L'entretien du logement est pris en charge par l'établissement. Il est possible de personnaliser et décorer la chambre en apportant des objets de décoration et du petit mobilier, sous réserve que l'équipement soit conforme aux normes de sécurité et n'entrave pas les prises en soins. Si elle le souhaite, la personne accompagnée peut équiper sa chambre d'un téléviseur, non fourni par l'établissement (en dehors de l'accueil temporaire). Lors de l'entrée une clé de chambre est proposée, la personne accompagnée peut à tout moment la demander en cas de besoin. Un état des lieux contradictoire est réalisé par le personnel de l'établissement au début et à l'issue du séjour.

Les produits de toilette (shampooing, gel douche, savon ...) sont à la charge de la personne accompagnée, qui devra en assurer elle-même ou sa famille, la fourniture régulière au cours de son séjour. Les produits d'incontinence, le cas échéant, sont fournis et pris en charge par l'établissement.

- **Le téléphone**

Chaque chambre est équipée d'un téléphone et dispose d'une ligne directe personnelle dont le coût est inclus dans les frais de séjour. Le numéro de téléphone est affiché dans la chambre.

- **L'accès à internet**

L'établissement propose un accès WIFI dont le coût est inclus dans les frais de séjour. La personne accompagnée qui le souhaite peut en bénéficier sur demande formulée auprès du personnel d'accueil afin de recueillir le code d'accès.

- **La maintenance**

Les petites réparations sont assurées par deux agents techniques de l'établissement.

3. VIE QUOTIDIENNE

• **La restauration**

- Petit déjeuner : à partir de 07h30 en chambre
- Déjeuner : à partir de 12h00 dans les salles à manger
- Goûter : à partir de 15h30 en chambre ou dans les espaces de vie
- Dîner : à partir de 18h30 en chambre
- Collation/Tisane : à partir de 20h en chambre

Tous les repas sont cuisinés au sein de l'établissement. La diététicienne veille à l'équilibre nutritionnel des personnes accompagnées. Les plats sont essentiellement réalisés à base de produits frais et varient selon les saisons.

Les régimes alimentaires, médicalement prescrits, sont respectés sous la responsabilité du médecin coordonnateur et de la diététicienne.

Une Commission des menus se réunit trimestriellement pour évaluer la qualité des repas servis. Elle permet aux personnes accompagnées d'exprimer leurs souhaits et toutes propositions (qualité des repas, repas de fête et d'anniversaire ...).

La personne accompagnée a la possibilité d'inviter les proches de son choix à déjeuner, après réservation auprès de l'accueil au moins 48h à l'avance. Les invitations relèvent d'une facturation particulière dont les prix sont consultables sur demande à l'accueil ou sur le site internet (<https://ehpad-saint-orens.fr/> rubrique « consulter nos tarifs »).

• **La lingerie**

Le linge plat est fourni par l'établissement et entretenu par un prestataire extérieur. Le linge personnel des personnes accompagnées est marqué et entretenu par l'établissement, en dehors des vêtements délicats, en laine et/ou ceux nécessitant un nettoyage à sec (à la charge de la personne accompagnée). Toutefois, ceux-ci sont vivement déconseillés.

En raison des délais d'entretien, la personne accompagnée devra disposer de linge personnel en quantité suffisante, le détail du trousseau d'entrée vous sera remis avant l'admission. Les frais d'entretien et de marquage du linge sont inclus dans les frais de séjour.

• **L'administration**

Le personnel administratif est composé de :

- Une responsable budget, finances, comptabilité.
- Une gestionnaire ressources humaines.
- Une gestionnaire administrative.
- Une responsable des services hôtellerie/bionettoyage/restauration.
- Une infirmière coordinatrice.
- Une qualicienne.
- Une assistante médico-administrative.

- **Vie spirituelle**

Le culte peut être pratiqué librement par chaque personne accompagnée, selon ses croyances et ses convictions. Un office catholique est célébré chaque mercredi matin. Pour l'organisation, une équipe de bénévoles de l'aumônerie est à disposition des personnes accompagnées qui le souhaitent.

- **Vie sociale et activités**

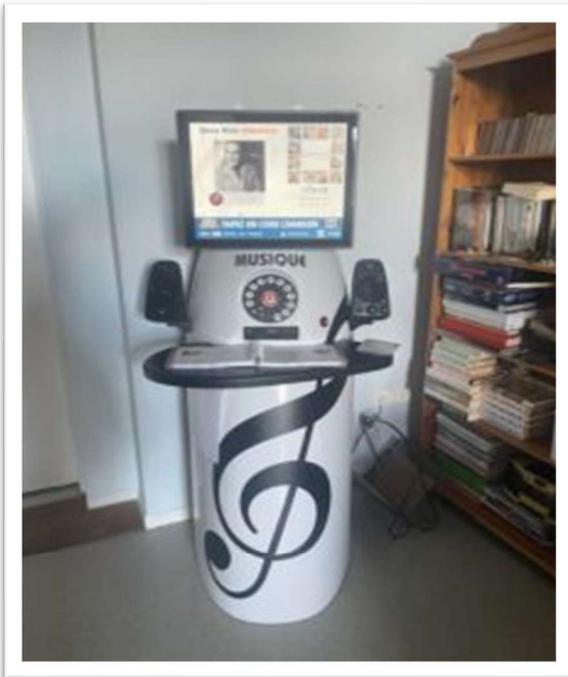
L'EHPAD est avant tout un lieu de vie ; le rôle de l'animation est de mettre en œuvre et de développer le « projet de vie sociale » de chaque personne accompagnée.

Dans ce but, l'équipe d'animation propose du lundi au vendredi un choix d'animations auxquelles les personnes accompagnées peuvent librement participer. Le programme hebdomadaire des animations est affiché sur les tableaux du rez-de-chaussée. Il est également consultable sur le site internet.

Les activités proposées par notre équipe d'animation et nos bénévoles :

Des ateliers sensoriels

- ❖ **Éveil corporel.**
 - ❖ **Revue de Presse.**
 - ❖ **Soins esthétiques individualisés.**
 - ❖ **Séances de cinéma....**
-
- ❖ **Ateliers cognitifs à l'aide de la borne MELO, atelier écriture, réminiscence...**

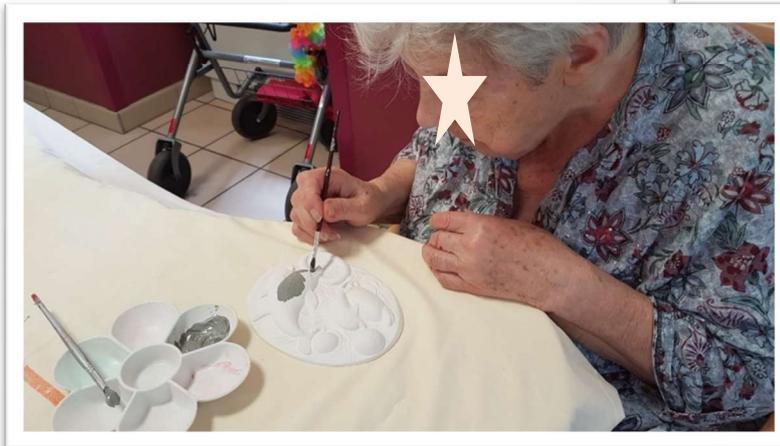


- ❖ **Création d'une chorale au sein de l'EHPAD.**

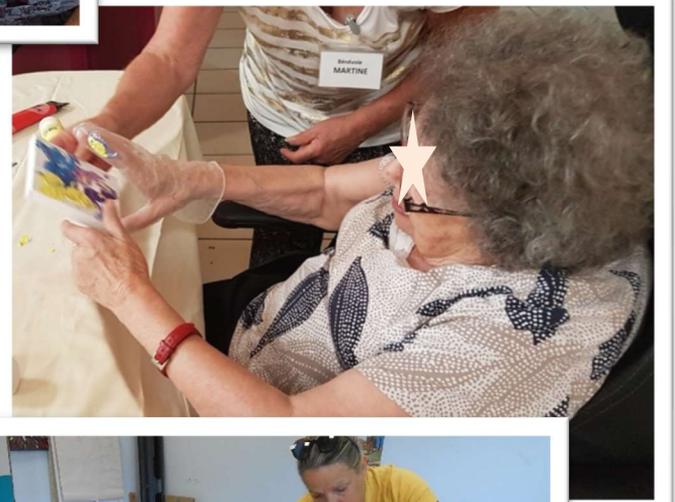


Des activités manuelles

- ❖ Activités créatives, création d'objets en fonction des fêtes calendaires.



- ❖ Atelier peinture, au pinceau ou au doigt.



- ❖ Atelier cuisine.





Jardinage dans le parc.



Des activités orientées vers la vie sociale

❖ Médiation animale



❖ Jeux de société



❖ Rencontres



intergénérationnelles avec la crèche et l'école de St ORENS

❖ Spectacles et animations musicales

Des animations festives sont organisées au sein de l'établissement afin de marquer les événements du calendrier (anniversaires, fête de la musique, repas à thème ...)



❖ Pique-niques dans le parc



❖ Activités extérieures

Aux beaux jours, sont régulièrement organisées des sorties et festivités dans le parc (jeux extérieurs, ferme nomade, kermesse ...)





Association les Amis de la Maison de Retraite (AAMR)

Sur le volet vie sociale, les personnes accompagnées ont le privilège de pouvoir compter sur l'Association des Amis de la Maison de Retraite (AAMR), composée d'une vingtaine de bénévoles, volontaires, disponibles et très engagés.

L'AAMR, issue de la loi 1901, finance l'intégralité des animations portées par des prestataires extérieurs à l'établissement. L'association est elle-même financée par des fonds publics (Commune, Conseil Départemental), des dons, des produits issus de la vente lors de manifestations diverses et par les cotisations de ses adhérents. Son rôle est crucial, reconnu et historique car l'AAMR est engagée depuis plus de 40 ans à l'EHPAD Augustin LABOUILHE.

L'équipe d'animation est soutenue dans sa mission par l'intervention ponctuelle des bénévoles de l'Association et des partenaires extérieurs, qui organise des manifestations tout au long de l'année pour récolter des fonds. Ce soutien financier et l'engagement des bénévoles permettent de proposer de nombreuses activités chaque semaine :

- ❖ Après-midi musicale avec chanteur ou danseurs.
- ❖ Spectacles, karaokés, petits lotos.
- ❖ Groupe de lecture et poésies.
- ❖ Les jardinous réalisés par nos bénévoles.
- ❖ Médiation animale.
- ❖ Fête du vin nouveau, marrons grillés, chocolats.
- ❖ Dégustations lors des fêtes de fin d'année, repas à thème.
- ❖ Fête mensuelle des anniversaires et « petits » cadeaux.

4. SANTE ET SOINS

L'EHPAD Augustin LABOUILHE est un lieu de vie mais aussi un lieu où l'on dispense des soins. Une équipe pluridisciplinaire est présente pour satisfaire les besoins des personnes accompagnées au quotidien.

- **Le libre choix du médecin traitant**

A son entrée la personne accompagnée peut garder son médecin traitant à condition que ce médecin ait la possibilité et l'autorisation d'intervenir à l'EHPAD (contrat). Dans le cas contraire il peut choisir un nouveau médecin traitant notamment parmi ceux qui interviennent déjà à l'EHPAD ou le médecin coordonnateur de l'établissement.

- **L'équipe médico-soignante**

L'équipe médico-soignante est pluridisciplinaire et se compose de :

- Médecin coordonnateur : spécialiste en gériatrie. Il exerce au sein de l'EHPAD, il a en charge l'élaboration et le suivi du projet de soins de l'établissement, l'évaluation médicale des besoins des personnes accompagnées et assure la présidence de la Commission de consultation gériatrique. Il est l'interlocuteur privilégié de la direction de l'établissement et des organismes tutélaires concernant l'état de santé des personnes accompagnées.

Ses principales missions sont :

- D'assurer la qualité de la prise en charge médicale globale des personnes accompagnées tout en coordonnant les différents intervenants (libéraux : médecins, rééducateurs..., les services hospitaliers, l'hospitalisation à domicile, les équipes mobiles de soins palliatifs...) avec les services de soins de l'EHPAD.
- De donner un avis médical sur les admissions lors de la Commission d'admission, dont l'admission est prononcée par la direction.
- De réaliser des évaluations gériatriques des personnes accompagnées et de les adresser aux tutelles compétentes.
- D'animer l'équipe soignante sur le plan gériatrique en s'assurant de l'application des bonnes pratiques gériatriques : liberté d'aller et venir, prévention de la dénutrition, prévention des chutes par la mise en œuvre de programmes d'activités physiques adaptées...
- Infirmière coordinatrice : elle assure la gestion et l'encadrement de l'équipe soignante.
- Infirmier(e)s diplômé(e)s d'Etat (IDE), d'Aides-soignants(e)s (AS), d'Agents de Service Hospitalier Qualifié (ASHQ) : ils assurent une prise en soins globale des personnes accompagnées.

- Psychologue : assure le soutien psychologique des personnes accompagnées et des familles ; coordonne les projets de vie personnalisés en collaboration avec l'équipe pluridisciplinaire ; effectue des bilans cognitifs et pratique des entretiens individuels ; coordonne le PASA (Pôle d'Activités et de Soins Adaptés).
- Psychomotricienne : présente sur l'EHPAD et le PASA (Petit Cantou) : élabore des diagnostics et réalise en individuel, ou en groupe, des activités de stimulation psychomotrice, de prévention, de rééducation, de réadaptation des fonctions psychomotrices et de thérapie psychocorporelle.
- Diététicienne : assure, maintien ou restaure l'état nutritionnel et l'équilibre alimentaire des personnes accompagnées ; anime la Commissions des menus.

Le personnel est, par ailleurs identifiable avec un badge qui comprend son prénom et sa fonction.

L'établissement accueille de nombreux stagiaires (IDE, AS, etc.) tout au long de l'année.

• **Les intervenants libéraux :**

La personne accompagnée a le libre choix des professionnels libéraux qui interviennent sur prescription médicale (masseur-kinésithérapeute, orthophoniste, pédicure-podologue, etc.).

Ces choix sont inscrits dans son dossier au moment de l'admission, mais peuvent être modifiés à tout moment.

Une dentiste intervient une demi-journée par semaine au sein de l'établissement, et assure soins et suivi de la santé bucco-dentaire des personnes accompagnées qui le souhaitent.

• **La prise en charge financière des soins**

L'ensemble des soins est pris en charge par l'établissement, dans le cadre de la dotation globale de soins, y compris les consultations ou les visites des médecins, les actes de kinésithérapie, les actes de biologie, les actes d'orthophonie et les actes de radiologie en dehors des scanners et des IRM.

La fourniture et la préparation des besoins journaliers en médicaments pour les personnes accompagnées est assurée par la pharmacie d'Auzielle avec laquelle l'établissement a conventionné.

Les médicaments sont directement pris en charge par l'assurance maladie, dans les mêmes conditions qu'à domicile.

• **Les équipements**

L'établissement met à disposition des professionnels de santé différents équipements nécessaires à la prise en soins des personnes accompagnées :

- Chaises de douches.
- Lève-personnes.
- Verticalisateurs.
- Guidons de transfert.
- Draps de glisse.
- Fauteuil releveur de chute.

• **Le PASA dit « Le petit cantou »**

Le Pôle d'Activités et de Soins Adaptés (PASA) accueille du lundi au vendredi, hors jour férié, dans la journée, les personnes accompagnées de l'EHPAD atteintes de pathologie neuro-évolutive avec des troubles du comportement modérés. L'objectif est de leur proposer des activités sociales et thérapeutiques, individuelles ou collectives, afin de diminuer les troubles du comportement, dans une approche non médicamenteuse. Les ateliers sont préparés pour stimuler leurs capacités restantes, qu'elles soient fonctionnelles, cognitives ou sensorielles, et maintenir les liens sociaux. Le PASA permet d'offrir un accompagnement personnalisé contenant, au sein duquel la personne accompagnée se sentira valorisée. L'équipe se compose de :

- 2 Assistantes de Soins en Gériatrie (ASG), présentent quotidiennement en alternance 1 mois sur 2.
- La psychologue de l'établissement, présente 2 fois par semaine.
- Une psychomotricienne, présente 1 fois par semaine.

Activités motrices

Favorisent le maintien ou la réhabilitation des capacités fonctionnelles (atelier cuisine, équilibre, jardinage ...).

Activités cognitives

Favorisent le maintien ou la réhabilitation des capacités cognitives (ateliers mémoire, réminiscence ...).

Activités sensorielles

Participent à la mobilisation des fonctions sensorielles (atelier goût, loto des senteurs ...).

Activités sociales

Participent au maintien du lien social (repas thérapeutique, sorties extérieures ...).

Les ateliers proposés au « Petit Cantou » :



- **L'accessibilité aux informations de santé**

Conformément à la loi 2002-2 du 2 janvier 2002, rénovant le Code de l'action sociale et des familles, toute personne accompagnée dispose d'un droit d'accès aux informations concernant sa santé, sous forme de consultation de son dossier informatisé (logiciel PSI) ou sous forme de communication par un professionnel.

Les règles et les conditions de diffusion de ces informations sont encadrées juridiquement afin de protéger l'intégrité de la personne accompagnée.

- **L'information médicale**

La transmission des informations d'ordre médical relève de la relation singulière entre le médecin traitant et son patient. La famille ou les proches, s'ils le souhaitent, peuvent se rapprocher du médecin traitant dans le respect du consentement de la personne accompagnée.

- **Le dossier médical partagé :**

Afin de faciliter la coordination des soins entre tous les professionnels de santé œuvrant dans la prise en charge des personnes accompagnées, l'établissement est engagé dans le déploiement du Dossier Médical Partagé (DMP).

Véritable carnet de santé numérique, le DMP permet à tous les professionnels de santé d'accéder aux informations médicales des personnes accompagnées pour faciliter leur prise en charge.

Ce document contient tous les éléments médicaux (historique des soins, comptes-rendus d'hospitalisation, comptes-rendus de biologie, etc...).

Enfin, une fois créé, le DMP est également consultable par la personne accompagnée.

5. PROJET PERSONNALISÉ

Les professionnels ont pour mission de faire le lien entre la personne accompagnée, ses proches et l'ensemble de l'équipe.

Dans les jours qui suivent l'accueil, une évaluation des capacités, des souhaits et des habitudes est réalisée. Elle permet d'élaborer le projet d'accompagnement au quotidien.

Dans les mois qui suivent l'entrée, un entretien est réalisé par le personnel soignant référent afin de mieux connaître la personne accompagnée, ses habitudes de vie, ce qu'elle attend des professionnels, comment elle envisage sa vie à l'EHPAD. Cet entretien sert de support à l'élaboration du projet personnalisé qui guidera l'ensemble de l'équipe pluridisciplinaire, dans le respect des souhaits, attentes et besoins de la personne accompagnée.

6. DEMANDE D'ADMISSION

La demande d'admission doit être adressée à l'établissement soit :

- ✚ Par la plateforme Internet « Viatrajectoire ».
- ✚ Au format papier via le CERFA de demande d'admission N°14732*03 à renvoyer par courrier, courriel ou remis en mains propres.

La demande d'admission sera examinée en Commission d'admission conjointement par le médecin coordonnateur, l'infirmière coordinatrice, la psychologue, l'assistante médico-administrative et la secrétaire administrative, après avis éventuel du médecin traitant. L'admission est ensuite prononcée par la Directrice.

Vous pouvez retrouver la procédure d'admission sur notre site internet rubrique « ADMISSION ».

• **Les tarifs**

Les tarifs d'hébergement et de dépendance sont fixés et révisés chaque année par arrêté de Monsieur le Président du Conseil Départemental de la Haute-Garonne. Le tarif journalier, à la charge du résident (tarif hébergement + tarif dépendance) applicable, à compter du 1^{er} mai 2025, est le suivant :

	Chambre	Chambre<10m2 ou SDB commune	APA à déduire versée à l'établissement
Tarif journalier Hébergement par catégorie de chambre	78.50 €	70.30 €	
GIR 1 - 2		23.47 €	17.15 €
GIR 3 - 4		14.89 €	8.57 €
GIR 5 - 6		6.32 €	/
Tarif hébergement + ticket modérateur (GIR5/6)	84.82 €	76.62 €	
Tarif mensuel hébergement + GIR 5/6 (30jours)	2 544.60 € (2629.42€/31J)	2 298.60 € (2375.22€/31J)	

• **Les aides financières**

Pour les personnes accompagnées hors département de Haute Garonne, un dossier d'Aide Personnalisée à l'Autonomie (A.P.A.) pourra être demandé auprès du CCAS de la commune de provenance.

L'Aide Sociale à l'Hébergement (ASH) peut également être accordée sous réserve de satisfaire aux conditions de ressources associées. Dans l'attente de la décision de la Commission à l'aide sociale et afin d'éviter toute difficulté de recouvrement, la personne accompagnée versera une provision correspondant à 90 % de ses ressources.

Enfin, l'établissement répond aux normes pour l'attribution de l'Aide Personnalisée au Logement (APL). Cette demande est à faire auprès du service d'allocation logement concerné (CAF ou MSA).

Vos interlocuteurs au sein de la structure

-  Accueil / Admissions :
secretariat@labouilhe.fr ☎ 05.62.88.44.88 + touche 1
-  Secrétariat médical :
secretariat-medical@labouilhe.fr ☎ 05.62.88.44.88 + touche 2
-  Service de maintenance :
service-technique@labouilhe.fr ☎ 05.62.88.44.88 + touche 4
-  Infirmière coordinatrice :
idec@labouilhe.fr ☎ 05.62.88.44.88 + touche 6
-  Service animation :
animation@labouilhe.fr ☎ 05.62.88.44.88 + touche 7

Organigramme

